

Procès-verbal de l'assemblée sectorielle « Assemblée Sectorielle Bovins Laitiers du 19 mars 2026

I. Identification du document :

| | |
|---|---|
| Type de document | PV |
| Titre du document | PV de l'Assemblée sectorielle Bovins laitiers du 19 mars 2026 |
| Responsable de la préparation du document | Catherine Bauraind-Isabelle Monnart |
| Date de publication | |
| Validé par | Sans objet |
| Annexe(s) | Liste des participants – page 6 |

I. Nouveau cadre stratégique du Collège des Producteurs (présentation en annexe)

Dans le cadre du futur regroupement des 3 structures (APAQ-W, CDP, Biowallonie) souhaité par la Ministre, nous avons ré-orienté nos missions et défini de nouvelles activités. Nous travaillerons plus sur la structuration des filières, nous faciliterons le dialogue technico économique entre acteurs de filière et nous poursuivrons notre mission d'information et formation.

Pour le secteur Bovins Laitiers, la filière est déjà bien structurée mais quelques initiatives (lait de foin, IGP boulette, yaourt) seront accompagnées. Au niveau du dialogue, les assemblées sectorielles, commissions filière, enquête et notes de travail (bien être...) sur des sujets spécifiques seront réalisées. Quant à l'information, nous poursuivrons nos newsletters sectoriels, l'observatoire des filières et les dossiers Celagri.

II. Présentation du projet WallBoviNut par Lise Boulet (CRA-W, présentation en annexe)

Ce projet de 2 ans s'inscrit dans le cadre du projet stratégique wallon de la PAC 2023-2027 et a pour but de développer un outil de rationnement pour bovins qui soit neutre, connecté, fiable à disposition des éleveurs, des conseillers, des chercheurs et des écoles d'agriculture.



Les partenaires du projet sont : le CRA-W, Eleveo, l'Arsia, le Comité du lait, les laboratoires d'analyses ainsi que 4 agriculteurs provenant de provinces différentes.

Les données récoltées sont partagées via l'outil Wallesmart.

L'idée du projet est de nourrir les bovins de manière la plus précise possible en valorisant les fourrages disponibles et en ajustant la complémentation en concentrés. Pour le calcul des rations, plusieurs variables ont été collectées pour calculer les besoins.

Parallèlement, un travail d'investigation auprès des éleveurs a été réalisé afin de connaître leurs pratiques en termes de rationnement, leurs besoins et leurs attentes. Dans le secteur bovins, 85% des éleveurs calculent des rations surtout pour les vaches laitières et tarées et pour les vaches allaitantes et génisses en croissance lorsqu'elles sont dans les bâtiments. L'intérêt de ce calcul s'inscrit surtout dans une optique d'optimisation (à 76%) de la production, du pâturage, du prix des intrants et du prix des produits.

On note aussi que 65% des producteurs calculent les rations 1 à 2 fois par an via un nutritionniste (à 78%) et qu'ils souhaitent que l'outil de calcul de rationnement soit validé par lui. A cet effet, un focus group ont été organisé avec des conseillers sur la question « Quel serait l'outil idéal qui permettrait aux éleveurs de répondre à leurs questions & attentes en ce qui concerne le rationnement de leurs bovins ? »

Toutes les infos ont été intégrées et validées dans une analyse fonctionnelle, la suite des opérations consiste en un développement sur Wallesmart et ensuite mise en œuvre de l'échange des données. Les actions prévues en 2026-2027 sont de tester l'outil dans le groupe opérationnel (les 4 producteurs), de présenter un outil de démonstration à la foire de Libramont 2026, d'étendre les tests à d'autres éleveurs et enfin de former les éleveurs et les nutritionnistes.

A l'issue de la présentation, les questions suivantes sont soulevées :

- *Comment se positionnent les nutritionnistes travaillant dans les sociétés d'aliments par rapport à cet outil ?* Certains sont favorables, d'autres préfèrent leur propre outil. Il faut cependant qu'ils soient conscients que certains éleveurs vont poser des questions par rapport au nouvel outil Wallbovinut donc il faut que ces nutritionnistes puissent se connecter à l'outil et qu'ils y trouvent de l'intérêt. L'échange automatisé des données via Wallesmart est un sérieux atout pour les séduire.
- *Est-ce que l'outil sera gratuit ou payant ?* Il sera gratuit pour tous les éleveurs mais sera payant pour les conseillers.
- *Les différences entre les éleveurs sont tellement importantes en termes de production, est-ce que l'outil va savoir calculer pour tout type ?* Oui c'est prévu d'ailleurs parmi les 4 producteurs testeurs, il y a de grosses disparités. Il reste à tester le niveau de précision des données récoltées et voir comment l'outil va tout intégrer
- *L'intérêt de Wallesmart c'est de réduire les encodages, y a-t-il une adhésion à cet outil, est-ce que les producteurs vont autoriser l'accès à leurs données ?* Depuis le 1^{er} janvier, Digimilk a été intégré dans Wallesmart. Les producteurs wallons sont plus réticents qu'en Flandre mais il faut leur montrer les avantages d'une simplification. De plus Wallesmart dispose d'un système de sécurisation fiable des données ou l'éleveur définit quelles données sont consultables et à qui et pourquoi et il peut revenir à tout moment sur les



autorisations données. Quant aux conseillers, il y aura plusieurs profils d'accès et ce sera l'éleveur qui donnera un accès préférentiel à l'un ou l'autre. Les conseillers pourront aussi introduire leurs données.

- *Une analyse d'aliments va-t-elle être automatisable dans Wallbovinut ou faudra t'il encoder tous les paramètres ?* Non tous les paramètres utilisés pour le calcul des rations sont fournis par les laboratoires avec lesquels le CRA-W travaille donc cela sera injecté automatiquement dans le programme

V. Rentabilité des exploitations agricoles laitières avec un focus sur l'impact des investissements par Camille Delfosse (SPW - ARNE)

La Direction de l'analyse économique agricole (DAEA) qui dépend du SPW a pour mission la collecte, la validation, le traitement et l'analyse de données provenant de 400 à 450 exploitations agricoles wallonnes. Elle réalise gratuitement la comptabilité de gestion de ces exploitations en échange d'un accès à leurs données.

Un état des lieux des exploitations laitières est présenté. Les constats sont les suivants :

- **Evolution du nombre d'exploitations** : on note une baisse des exploitations d'élevage de 2010 à 2024 qui passe de 10.000 à 7000 sur 10 ans. Cette baisse est aussi observée au niveau des exploitations laitières qui passe de +/-4000 à +/- 3000 mais par contre les exploitations sont devenues plus grandes et ont nécessité de faire des investissements.
- **Main d'œuvre** : le secteur laitier dispose de 30% de jeunes (<41 ans) ce qui en fait le secteur le plus jeune par rapport aux autres et 30% de personnes âgées (>57 ans). Cela implique donc de consentir à des investissements pour renouveler les vieilles installations. Ce secteur requière aussi plus de main d'œuvre que les autres liée aux traites (2,1 personnes par exploitation)
- **Rentabilité** : celle-ci se calcule en déduisant les charges des produits. Entre 2010 et 2024, le prix du lait a augmenté de 25%. Au niveau des charges, ce sont les postes aliments et matériel qui coûtent le plus mais les charges sont restées relativement stables (calculé en euros constant 2025) sur la période considérée. Quant aux aides, elles ont diminué à l'hectare (dû à la diminution du 1^e pilier). De fortes variations sont observées, par conséquent, le revenu du travail passe donc de 4 euros en 2012 à 27 euros en 2022. Pour 2026, les chiffres ne sont pas encore fixés mais les charges risquent d'augmenter comme conséquence de la guerre au Moyen Orient et le revenu risque d'être impacté selon l'évolution de celle-ci.
- **Investissement** : au niveau du matériel, les amortissements et intérêts sont restés relativement stables entre 2010 et 2024, par contre les frais de carburant et surtout d'entretien ont fortement augmenté, surtout ceux liés aux robots de traite. Les investissements en matériel que l'on fait maintenant vont conditionner les charges de demain. Pour ce qui est des aides à l'investissement, elles ont été conséquentes en 2024 soit 1.800.000 euros (1390 euros par exploitation) et 7% des exploitations laitières ont



reçu des aides à l'investissement. L'évolution des investissements laitiers sur 15 ans peut se découper en 4 grandes périodes : 1) 2010-2013 : **fin des quotas**, période sereine, pas d'investissement dans les bâtiments, un peu d'augmentation du foncier et des superficies, 2) 2014-2017 : **crise du lait**, augmentation du capital en location, 3) 2018-2021 : **post crise**, les superficies augmentent (bon prix du lait), on est à 50% de capital en location et 50% capital en propriété, pas d'investissement dans le bâtiment 4) 2022-2024 : **embellie** (augmentation du prix du lait), on investit à nouveau dans le bâtiment

En conclusion, quand le prix du lait augmente, les investissements dans le bâtiment vont suivre 2 ans après et dans le matériel 1 an après, ce qui va induire une augmentation des charges de mécanisation mais les aides à l'investissement permettent de soutenir les projets

A l'issue de la présentation, les questions suivantes sont soulevées :

-
- *Est-ce que si on se compare aux régions voisines du sud, le potentiel économique est il plus favorable chez nous ? Il n'y a pas de chiffre pour le secteur laitier en particulier mais on se situe dans la moyenne par contre notre foncier (achats) est plus cher. Et par rapport à la Flandre ? La situation n'est pas comparable, car ils ont de plus grandes exploitations qui ne font qu'une spéculation.*
- *Par rapport aux coûts de maintenance qui augmentent dans les investissements et par rapport à la situation actuelle ou le prix du lait est faible, est ce que ce ne sont pas les fermes qui travaillent à l'économie (moindre coût) qui s'en sortent le mieux ? L'idée est qu'on ait une agriculture moins dépendante des aides, les exploitations s'agrandissent, la main d'œuvre ne diminue pas et il faut produire, donc il faut s'adapter. Ceux qui restent à petite échelle font partie d'une niche.*

VI. Evolution du prix du lait en 2025 - début 2026 et perspectives par Catherine Bauraind (Collège des Producteurs)

Afin de suivre l'évolution du prix du lait, Catherine se base sur l'observatoire des filières élaboré par le Collège mais aussi d'autres sources wallonnes, françaises et européennes. Selon les chiffres de la CBL, le prix réel moyen du lait passe de 41,6 euros les 100lt fin 2025 à 38,8 euros en janvier 2026 par contre celui du bio reste stable autour de 61 euros/lt. Ce prix n'avait plus été aussi bas depuis septembre 2023 (38,9 euros/lt).

Les facteurs influençant ce prix sont :

- 1) **la hausse du volume de lait produit** ; hausse en Wallonie de 18,4 % entre décembre 2024 et décembre 2025 qui s'explique par un retard des vêlages suite à la FCO, beaucoup de fourrages et un prix plus attractif du lait qui a poussé à plus produire. Ce phénomène a aussi été observé dans l'Union Européenne (+1,6% entre 2024 et 2025) et au niveau mondial parmi les 6 principaux pays exportateurs (+4,9% de la production de lait)
- 2) **Baise des exportations européennes** : Les exportations en valeur en 2025 dans l'UE sont plus élevées qu'en 2024 mais les volumes exportés diminuent.



3) **La baisse du cours du beurre et de la poudre de lait** en 2025 avec une légère reprise début 2026.

4) **L'instabilité mondiale** liée aux tarifs douaniers de la Chine sur certains produits laitiers, aux mesures tarifaires supplémentaires des USA et aux conséquences du conflit au Moyen-Orient (qui constitue un des marchés importants d'exportations hors UE).

Au niveau des perspectives, à court terme, le marché reste fort imprévisible pour 2026 avec des facteurs positifs et négatifs. A plus long terme (2035), avec l'augmentation de la population, il faudra plus produire (+15%) mais avec plusieurs défis à relever : maladies, conditions climatiques et contexte géo-politique.

V. Divers : Courrier ARSIA ; Enquête sur les robots de traite

a) Courrier Arsia

Certains producteurs ont reçu un courrier de l'ARSIA les informant que l'AMCRA réalisait un calcul concernant la consommation d'antibiotiques au sein des fermes wallonnes afin d'opérer un benchmarking par rapport aux troupeaux belges.

Bien que ce soit une obligation légale, le problème est que l'AMCRA se base sur les DAF encodées par le vétérinaire dans Bigame et sur le nombre de bovins présents par catégorie dans le troupeau et ne tient pas compte de la date réelle à laquelle l'antibiotique a été utilisé. En effet, certains producteurs achètent de grosses quantités au début des vêlages mais celles-ci sont délivrées au fur et à mesure pendant toute la saison or l'AMCRA considère que c'est utilisé en une fois, ce qui pénalise les producteurs qui sont dès lors mal notés et les oblige à prendre des mesures correctives.

De plus dans le cahier des charges QFL, l'obtention/le maintien du certificat QFL est lié à la présence d'une preuve comme quoi l'éleveur et le vétérinaire ont parlé de comment réduire la consommation des antibiotiques. Il est conseillé dès lors que le vétérinaire écrive dans le rapport qu'il y a eu discussion avec l'éleveur.

L'ARSIA a soulevé le problème avec l'UPV et la FWA auprès des autorités compétentes. Les coordonnées de la personne de contact à l'ARSIA en charge du dossier sont notées dans la présentation PPT.

b) Enquête sur les robots de traite

Le collège des producteurs a envoyé une enquête aux producteurs laitiers sur les robots de traite afin d'avoir leur retour d'expérience pour ceux qui en ont installé. L'enquête est ouverte jusque mi-mai. Catherine Bauraind demande aux organisations présentes de la diffuser parmi leurs membres.



Liste de présences

| | |
|---------------|---------------|
| ANCIAUX | Bernard |
| ANDRE | Nicolas |
| BARBOSA | Naomi |
| BOULET | Lise |
| COLLIN | Jeanne |
| CROISIER | Jacky |
| DELFOSSÉ | Camille |
| DUCACHET | Sonia |
| DUPOIS | Fabienne |
| HEYMANS | Jean Francois |
| LABIE | Berangère |
| LECLOUX | Henri |
| LEFEVRE | Christelle |
| MEURS | Frédéric |
| MICHEL | Benoit |
| POCHET | Pascal |
| PREVOT | Coline |
| RENKENS | Benoit |
| SERVAIS | Luc |
| TURLOT | Amélie |
| VAN EYNDE | Vanessa |
| VAN MERHAEGHE | John |
| VAN ONGENVAL | Michel |
| VANWYNSBERGHE | Vincent |
| VANWARBECK | Olivier |